

Précarité des chercheurs

La Suisse investit généreusement dans la recherche forme de plus en plus de docteurs. En 2015, plus de 3'800 thèses ont été déposées. La carrière d'un scientifique ne peut véritablement démarrer qu'avec le doctorat en poche. Pour obtenir ce titre, les jeunes chercheurs doivent consentir à de nombreux sacrifices sur les plans professionnel et privé. Or seule une minorité d'entre eux accède à des postes en adéquation avec leur niveau d'études. La plupart n'ont pas d'emploi stable et n'ont aucune garantie de décrocher un poste permanent dans une université et encore moins d'atteindre le statut convoité de professeur. En effet, l'université n'offre aucun plan de carrière à ses chercheurs potentiels, si bien que plus de la moitié des titulaires d'un doctorat quittent l'université une fois le titre obtenu. Parmi ceux qui restent à l'université, 14% deviennent professeurs. Les autres végètent à des postes inférieurs dans la hiérarchie, parfois moins payés qu'un détenteur de CFC !

Les chercheurs sont soumis à une pression constante, car ils doivent se montrer très productifs et beaucoup publier. Pour pouvoir espérer trouver une stabilité professionnelle après le doctorat, il leur est désormais indispensable de publier dans des revues prestigieuses, sans compter que l'anglais a pris le dessus sur les langues nationales. La performance d'un chercheur se mesure ainsi par sa productivité scientifique, qui doit être indiquée clairement sur son CV.

Contrats à durée limitée à répétition, dépendance vis-à-vis des professeurs, les postdoctorants souffrent de leur situation professionnelle. Près de huit postdoctorants sur dix n'ont pas de poste stable et sont en constante recherche d'emploi. Ils ont entre 30 et 45 ans pour la plupart. D'autres bénéficient d'une bourse ou de contrats précaires. Ces diverses situations font qu'il leur est très difficile de savoir ce qu'ils gagneront à l'AVS, dans la mesure où ils ont des années sans cotisation. Le système académique suisse se caractérise par l'extraordinaire précarité de son personnel scientifique, soit d'environ 40'000 chercheurs qui composent le corps intermédiaire. Nombreux sont les postdoctorants qui se retrouvent sans plan précis pour la suite, une fois leur contrat achevé. Il est dès lors essentiel d'augmenter significativement la proportion de contrats renouvelables ou à durée indéterminée, dès les premières années après le doctorat. Ces jeunes chercheurs sont ainsi contraints de se reconverter tôt ou tard, sans pouvoir valoriser les connaissances acquises.

Il n'existe malheureusement pas d'organisation de défense collective des chercheurs de type syndical. Or il est essentiel qu'un tel organisme se mette en place, afin de permettre le développement d'un corps intermédiaire stable et de limiter les financements par projet. Il convient également de se questionner sur la nécessité d'une mobilité internationale, de plus en plus en vogue dans le milieu universitaire. Il convient de plus de mettre en place des fonds destinés à rémunérer les chercheurs non-salariés participant à la préparation d'un projet de recherche. De tels fonds existent déjà ici ou là. Il est important d'en généraliser l'existence pour assurer une égalité de traitement entre chercheurs et disciplines.

Pour comprendre pourquoi les contrats précaires du corps intermédiaire existe, il est nécessaire de s'intéresser au financement de la science. Les universités versent les salaires du corps intermédiaire, alors que l'argent provient principalement de fonds tiers. Ils peuvent être publics : le FNS finance des projets et les cantons les postes universitaires. Certains sont privés via des entreprises, des fondations ou des mécènes. Ces fonds sont souvent versés aux professeurs qui

montent des projets. Ils les utilisent comme bon leur semble : pour payer du matériel, des déplacements à des congrès ou encore les salaires de leur équipe. Ainsi, près de 80% du personnel scientifique est engagé à durée déterminée.

La situation vécue par les chercheurs est incompatible avec une vie de famille. Ils sont ainsi contraints de renoncer à fonder une famille ou à une carrière académique. En effet, la mobilité internationale du monde académique peut être un atout pour la carrière, mais est avant tout un frein pour les autres projets de vie. Beaucoup de chercheuses repoussent leur projet de maternité et finissent par abandonner. De plus, relevons que les femmes occupant un poste de professeur sont notoirement sous-représentées.

Or de bonnes conditions de travail sont indispensables pour une recherche de qualité. La politique actuelle du personnel académique compromet gravement la qualité de la recherche menées dans les hautes écoles. Plus généralement, en exerçant une pression constante, cette instabilité de **l'emploi affaiblit la qualité de la recherche, de l'enseignement et des publications scientifiques.** Cette situation affecte également le corps professoral, qui doit encadrer des thèses de doctorat. Cela leur demande un investissement considérable. Le manque de stabilité des équipes de recherche, causé par le **turn-over constant fait que les activités ne peuvent s'inscrire sur la durée.** Ces conditions actuelles qui ne sont soutenables ni pour les chercheurs, ni pour les hautes écoles dans leur ensemble sont toutefois défendues pour des raisons peu convaincantes par les autorités universitaires, à savoir Swissuniversities et le FNS, qui ne cessent de répéter que la flexibilité et la **compétition favorisent l'innovation et donc l'excellence de la recherche scientifique.**

En 2013, le Conseil suisse de la science et de la technologie relevait la nécessité de promouvoir la relève scientifique et recommandait aux universités de créer un nombre accru de postes académiques à durée indéterminée. Relevons enfin que les associations du corps intermédiaire ont lancé une [pétition nationale](#) qui sera déposée le 8 octobre 2021 à la Chancellerie fédérale. Elle **demande la création d'un nombre conséquent de postes stables pour le corps intermédiaire** en Suisse. Elle a récolté plus de 8000 signatures. De très nombreux membres du corps professoral l'ont signée.